

Initiatives ministérielles

reconverties. On pourrait placer des sommes d'argent dans un fonds de reconversion qui ferait en sorte que les usines militaires seraient sauvées, mais on devrait aussi s'assurer, dans une Confédération, comme c'est toujours le cas actuellement, que la répartition soit équitable partout au Canada. Et si on a eu très peu de bases au Québec, très peu de collèges militaires au Québec, c'était parce que c'était compensé à l'époque par des contrats militaires. Et avec le changement de conjoncture internationale, ces contrats militaires ont disparu. Non seulement ils ont disparu, mais le peu qui restent, dont ceux au Québec, doivent faire en sorte d'avoir des retombées partout au Canada.

Alors, on est perdants sur toute la ligne avec ce Budget, et dans la projet de loi C-17, on manque encore une fois la coche. On s'en prend aux chômeurs plutôt que de faire en sorte que les chômeurs qu'on crée à Saint-Jean, 1 000 emplois perdus, soient reconvertis pour faire autre chose. On manque notre coup là-dessus. Le gouvernement est insensible à nos arguments. Pour ces raisons, je me fais une joie de vous annoncer que je serai, ainsi que mon parti, en défaveur du projet de loi C-17.

● (1200)

[Traduction]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-17. J'y vois beaucoup de problèmes en perspective, suivant l'angle où on l'envisage.

Les gens de l'autre côté de la Chambre se disent souvent préoccupés du fait que le Parti réformiste ne souscrit pas à telle ou telle mesure législative. L'ennui, et nous en avons ici un bon exemple, c'est qu'ils prennent plein de choses disparates et en font un tout. À leurs yeux, si nous rejetons une proposition parce qu'il y a quelque chose qui ne nous plaît pas dans le tas, ils disent que nous sommes contre tout.

Comme je l'ai déjà dit, c'est ce qu'ils ont fait à propos de l'Accord de Charlottetown. Et pas seulement l'autre côté, mais tous les partis! Ils ont présenté un accord global, plus que substantiel et, lorsque dans leur sagesse les Canadiens ont décidé de le rejeter, ils n'ont pas cessé de dire que nous avions rejeté toutes les dispositions de cet accord.

Certains ont voté contre parce que le fait qu'il était presque impossible de le modifier ne leur plaisait pas. D'autres n'approuvaient pas la façon dont le Sénat était formé. D'autres étaient mécontents des dispositions relatives au Québec. D'autres se sont prononcés contre parce que la définition du concept de l'autonomie gouvernementale accordée aux autochtones leur semblait trop floue. Les peuples autochtones eux-mêmes n'en étaient pas satisfaits. Chaque fois que nous abordons l'un de ces dossiers, le gouvernement se contente de répondre que l'occasion s'est déjà présentée et que nous l'avons ratée.

Il en va de même pour le projet de loi C-17. Le gouvernement aime bien laisser entendre que nous sommes contre telle ou telle disposition de cette mesure législative. Pourtant, nous ne pou-

vons pas être contre puisqu'on ne nous le permet pas. Ce projet de loi, il nous faut l'accepter ou le rejeter en bloc. Or, il comporte bien des aspects.

J'ai parlé antérieurement des subventions au transport. L'assurance-chômage est un autre exemple d'une chose que, selon le gouvernement, nous rejetons, quand nous devrions au contraire l'approuver. Tout ce qu'il fait, c'est déformer nos propos.

Il ramène le taux de cotisation à l'assurance-chômage de 3,30 \$ à 3 \$ et nous en veut parce que nous le lui reprochons. C'est pourtant lui qui avait fixé le montant à 3,30 \$ au départ. Il dit ensuite qu'une entreprise employant 10 personnes ou 50—je ne me souviens pas du nombre magique qu'il a utilisé—va pouvoir économiser tous ces milliers de dollars qui pourront servir à embaucher de nouvelles personnes. En fait, ces entreprises ne vont rien épargner du tout puisqu'il s'agit d'une charge imposée par le gouvernement au départ.

Si c'était vrai, et je l'ai déjà fait remarquer au ministre du Développement des ressources humaines, il aurait dû augmenter le montant de 3 \$ au lieu de 30 cents, puis le réduire. Les entreprises auraient pu ainsi économiser dix fois plus et nos problèmes économiques seraient terminés.

Devrions-nous seulement débattre de la mise en oeuvre de ce budget? Il est déjà dépassé. Il ne donnera rien. Il ne tient pas compte de l'impact qu'il a déjà eu sur notre économie et de l'effet qu'il a eu sur les créanciers internationaux qui ont perdu confiance, sur la cote de crédit applicable à nos obligations étrangères qui a considérablement baissé, sur la Bourse qui a chuté, sur les taux d'intérêt qui ont augmenté et sur notre dollar qui a fléchi. Nous sommes dans un terrible pétrin, et cela a commencé avec ce budget.

Il est temps que nous prenions conscience du fait que ce budget ne va rien apporter aux Canadiens. Au lieu de débattre de cette question, nous devrions la mettre de côté et travailler ensemble à l'élaboration d'un nouveau budget, un budget qui serait vraiment efficace et qui tiendrait compte des besoins réels des Canadiens.

Nous devons nous opposer à ce projet de loi portant exécution de toute une série de mesures législatives, dont certaines peuvent être bonnes, mais dont un grand nombre ne sont pas valables. On nous demande d'adopter un budget global truffé de lacunes et déjà dépassé.

[Français]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le but de mon intervention est de renforcer la position de ma collègue de Mercier concernant l'amendement au projet de loi C-17 modifiant les règles de l'assurance-chômage.

À partir de certaines dispositions incluses dans le budget 1994, le gouvernement a modifié profondément les règles du jeu de l'assurance-chômage, sans en faire une loi en elle-même. Je veux souligner ce fait parce que cette modification à l'assurance-chômage est plus qu'une modification de règles.